

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

—

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2011

—

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 26 septembre 2011 au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

Présents

M.M. BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, LEBON Didier, DUPUIS Marie-Charlotte, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, MAYELLE Janine, VANDWALLE Gilbert, DELOBEL Marie-Thérèse, DAUCHY Michel, ROHAUT Claudie, STAWSKI Patrice, SIMON Hervé, DI FILIPPO Maryse, PETIT Philippe, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, PEUGNET Fabienne, DE TAILLEUR Marjorie, LECLAIRE Fabien

Absents excusés

M. DELIERS Bernard (procuration en faveur de M. LEBON)
Mme OUDJIAL Samra (procuration en faveur de Mme MAYELLE)
M. CORDONNIER Didier (procuration en faveur de Mme D'HERMY)
Mme BOUCHART Doriane (procuration en faveur de Mme DI FILIPPO)
M. LECTEZ Aleksy (procuration en faveur de M. BIZET)

Absent

M. MARVILDE Didier

Secrétaire de séance : M. LECLAIRE Fabien

*

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par le Directeur Général des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, les questions inscrites à l'ordre du jour furent abordées.

En ouverture de séance, M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter une question à l'ordre du jour, relative à la signature de l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement de la résidence de l'Europe, secteur Cavalier Nord.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

. **à l'unanimité**, approuve la décision modificative n° 1 du budget principal Commune pour l'exercice 2011, afin d'inscrire en dépenses d'investissement, compte 204151, intitulé « subventions d'équipement aux organismes publics » une somme de 11 000 € destinée à régler à la Communauté d'agglomération HENIN-CARVIN, la participation de la Ville pour les travaux de mise en place de la conteneurisation enterrée pour le verre, Place de l'Hôtel de Ville et stade Pierre de Coubertin. Cette dépense sera équilibrée par une diminution du même montant du compte 2315 en section dépenses d'investissement intitulé « installations, matériel et outillage techniques »,

. **à l'unanimité**, approuve la clôture du budget annexe des pompes funèbres à la date du 31 décembre 2011 qui n'enregistre plus aujourd'hui aucune activité d'exploitation liée à ce service public local. En effet, les opérations de construction de caveaux et de vente aux habitants sont enregistrées directement sur le budget principal Commune.

. **à l'unanimité**, accorde la garantie communale de la Ville à hauteur de 50 % à la société LTO HABITAT pour deux emprunts relatifs à la construction de 16 logements Avenue de la République :

- . un prêt destiné à l'acquisition du terrain, montant 264 250 € pour une durée de 50 ans,
 - . un prêt de 1 727 719 € pour une durée de 40 ans destiné à la construction,
- soit une garantie communale globale sur la somme de 995 984,50 €,

. **à l'unanimité**, accorde la garantie communale de la Ville à hauteur de 50 % à la société LTO HABITAT pour deux emprunts relatifs à la construction de 37 logements Avenue de la République :

- . un prêt destiné à l'acquisition du terrain, montant 657 445 € pour une durée de 50 ans,
 - . un prêt de 3 175 178 € pour une durée de 40 ans destiné à la construction,
- soit une garantie communale globale sur la somme de 1 916 311,50 €,

. **à l'unanimité**, accorde la garantie communale d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % à la société d'HLM Pas-de-Calais Habitat pour un emprunt de 995 987 € destiné à la construction de 7 logements résidence Jules Mousseron, pour une durée de 40 ans, la garantie communale portant donc sur un montant de 497 993,50 €,

. **à l'unanimité**, renouvelle l'adhésion de la Ville à l'association DROIT DE CITE pour l'année 2011, soit une participation financière de 0,66 € par habitant. Cette association vient en aide au service culturel pour les

manifestations communales (information, diffusion, aide au service, aide aux projets),

. **à l'unanimité**, accepte que la ville devienne service enregistreur de toute demande de logement locatif social en délivrant au demandeur un numéro unique départemental comme suite à la mise en application de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions qui a créé cette obligation d'enregistrement au niveau départemental avec utilisation du nouveau système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social .

. **à l'unanimité**, autorise la participation financière de la commune de 5 195 € HT relative à la conteneurisation enterrée pour le verre mise en place parking du centre sportif Pierre de Coubertin et autorise M. le Maire à signer une convention avec la CAHC relative à leur participation financière de 2 500 € HT,

. **à l'unanimité**, fixe la dénomination de la rue de la résidence réalisée par la société CLEOME rue de la borne des loups, sachant qu'elle comportera une voie nouvelle appelée à être intégrée ultérieurement dans le domaine public communal. La dénomination « rue du Pévélois », en référence au nom de ce secteur au cadastre communal est retenue,

. **à l'unanimité**, approuve le compte rendu d'activités établi par la SEM ADEVIA, titulaire de la concession d'aménagement relative à la mise en œuvre de la nouvelle résidence de l'Europe, secteur cavalier Nord à l'angle des rues Ferry et Gambetta, reprenant les opérations matérielles et financières réalisées à la date du 31 décembre 2010, avec le bilan de l'opération à cette date,

. **à l'unanimité**, approuve les termes du projet d'avenant n° 1 et de ses annexes, relatif au traité de concession d'aménagement Résidence de l'Europe à signer entre la Ville et la S.E.M. ADEVIA, relatifs à l'actualisation des hypothèses de recettes, à une modification de la durée de l'opération ainsi qu'à une révision du budget prévisionnel de l'opération d'aménagement prévue Cavalier Nord, rues Ferry/Gambetta.

. **à l'unanimité**, émet un avis favorable au demande de repos dominical sollicitée par la société BANQUE ACCORD pour l'espace vente ACCORD situé au sein du centre commercial AUCHAN les dimanches 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2011, sachant que les autorisations accordées par le Préfet pour une durée limitée sont données après avis du Conseil Municipal, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés,

. **à l'unanimité**, émet un avis favorable au dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'HENIN-BEAUMONT en tant que commune voisine. La modification porte essentiellement sur la création d'un sous-secteur 1AUc (zone destinée à une urbanisation à court ou moyen terme) aux fins d'accompagner un projet d'aménagement au pied du parc urbain dit « terril des pommiers »,

. **à l'unanimité**, autorise la signature d'une convention entre la ville et la société AUCHAN FRANCE relative aux modalités de prise en charge des travaux de desserte en électricité du bâtiment AUCHAN DRIVE rue de

Beaumont. Conformément à l'article 18 de la loi SRU-UH, la commune prendra en charge l'avance des travaux pour 60 % du coût total, soit 11 841,12 € qui sera, conformément à cette convention, remboursée intégralement par la société AUCHAN France, unique bénéficiaire de ces travaux d'extension du réseau EDF,

. **à l'unanimité**, autorise la signature d'une convention avec Mme Maryline DELIERS Epouse OORLYNCK, promoteur de l'aménagement de la résidence « Le Clos Arthur », relative aux modalités de prise en charge des travaux de desserte en électricité rues Voltaire et de l'Egalité. Conformément à l'article 18 de la loi SRU-UH., la commune prendra donc en charge le paiement de 60 % de cette extension de réseau EDF, représentant une dépense de 29 256,47 € TTC, mais considérant que les travaux précités ont pour vocation de permettre la desserte exclusive de l'opération « le Clos Arthur », Mme OORLYNCK-DELIERS s'engage à rembourser la ville,

. **à l'unanimité**, autorise la signature d'une convention avec Mme Maryline DELIERS Epouse OORLYNCK, promoteur de l'aménagement de la résidence « le Clos Arthur 3 », rue de l'Egalité, en vue de fixer les modalités de prise en charge et de remboursement du montant des travaux de renforcement d'eau potable et défense incendie nécessaire à la viabilisation de cette résidence. La Ville prendra en charge 25 % du coût total des travaux estimés à ce jour à 69 830,86 € TTC €, étant entendu que les 75 % restants seront remboursés par Mme OORLYNCK,

. **à l'unanimité**, approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération HENIN-CARVIN en ce qui concerne l'article 8 portant sur les compétences facultatives qui seront complétées afin de prendre en compte les nouveaux champs d'intervention ci-après :

- . 8.10 - Mise en réseau des bibliothèques
- . 8.11 - Gestion du réseau hydrographique de surface d'intérêt communautaire
- . 8.12 - Mise en œuvre d'actions éducatives concernant la protection et la valorisation des espaces naturels et sensibilisation à l'environnement et la biodiversité
- . 8.13 - Actions de promotion du tourisme et promotion du patrimoine communautaire, tourisme d'affaire

Informations

Décisions prises par M. le Maire en vertu de sa délégation de pouvoirs

. décision municipale n° 2011/04 relative à l'institution d'une régie de recettes pour l'encaissement par télépaiement, via le site internet de la ville, des participations familiales suivantes : cantine municipale, garderie périscolaire, C.L.S.H., classes de neige,

. décision municipale n° 2011/05 relative à l'exercice du droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré ZC 66, pour une contenance de 4 100 m2,

appartenant aux Consorts HORNEZ, situé lieudit « entre Chemin de Quiéry et Autoroute », au sein du périmètre d'une future opération d'aménagement, la Z.A.C. « les Jardins de Godault »,

. décision municipale n° 2011/06 relative à la signature du marché concernant l'installation d'une plateforme verticale pour personne à mobilité réduite (ascenseur) au centre culturel Henri-Matisse (procédure adaptée), avec la société C.E.A., à SECLIN,

. décision municipale n° 2011/07 relative à la signature d'un marché concernant l'assurance dommages ouvrage pour la construction d'une salle polyvalente à dominante culturelle rue Joseph Fontaine (procédure adaptée), avec la S.M.A.B.T.P..

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.